

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1935

présenté par
Mme Cristol, rapporteure thématique

ARTICLE 8

À l'alinéa 12, supprimer les mots :

« mentionné à l'article 7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.